

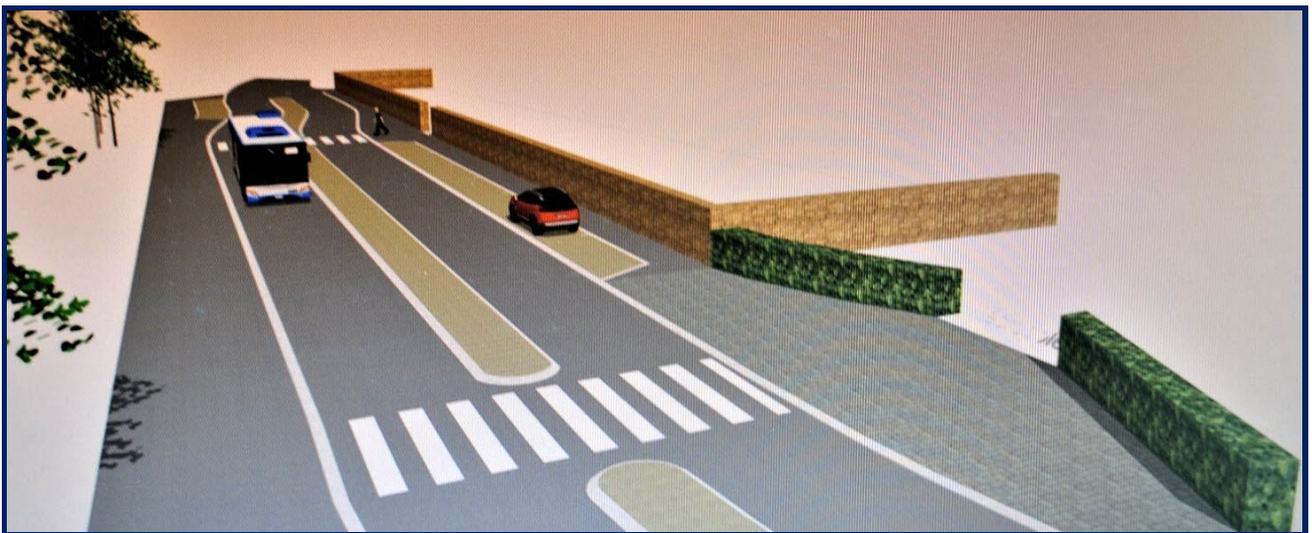
Projet d'aménagement de sécurité sur la RD 23 au droit de la nécropole et du cimetière

&

Projet de parking et voie douce – stèle du souvenir français/ nécropole

Des travaux de voirie le long du cimetière

(Est Républicain 14/06/2020)



La maquette des travaux du projet d'aménagement de sécurité sur la RD23 au droit de la nécropole et du cimetière.

Ce jeudi, Françoise Ravey, maire de Morvillars a ouvert la toute première séance du nouveau conseil municipal devant 13 conseillers sur 15.

Les élus ont eu droit à la présentation du projet d'aménagement de sécurité sur la RD23 au droit de la nécropole et du cimetière.

Ce projet leur a été présenté par M.Pechin, maître d'œuvre. Il porte sur la création d'un îlot central de type chicane (modération de la vitesse des usagers sur la RD 23), création de trottoirs (sécurisation des piétons), réalisation de places de stationnement et mise en place d'un réseau d'éclairage public que le conseil a opté par 13 voix pour et deux contre pour une alimentation électrique.

Le montant des travaux s'élève à 226 800 € avec des subventions du conseil départemental (92 613 €) et au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (51 692 €).

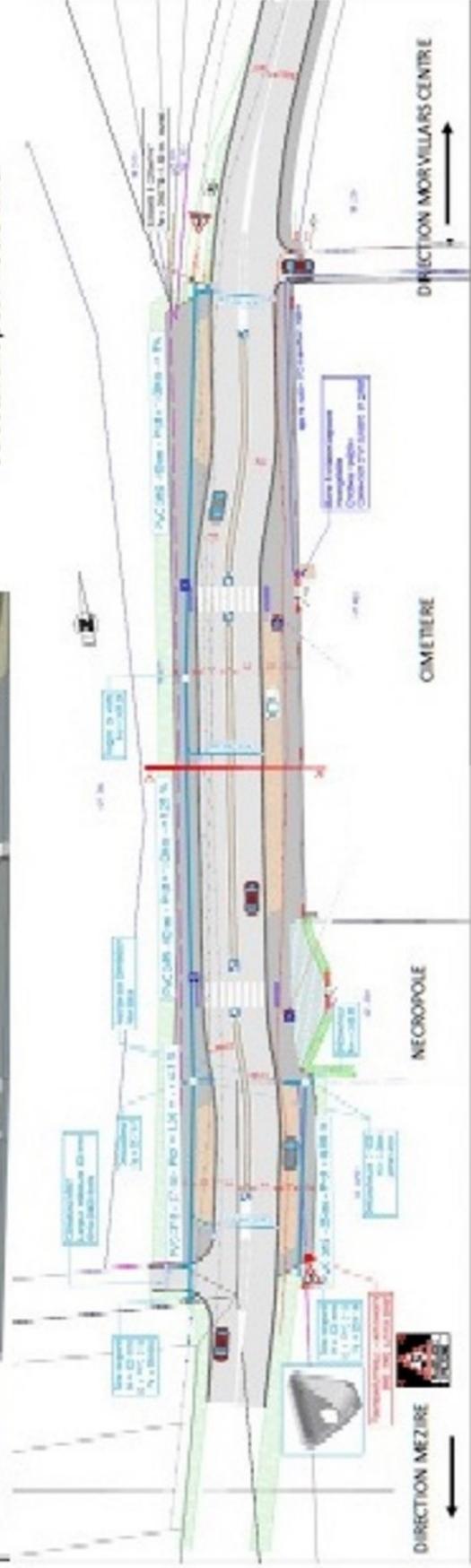
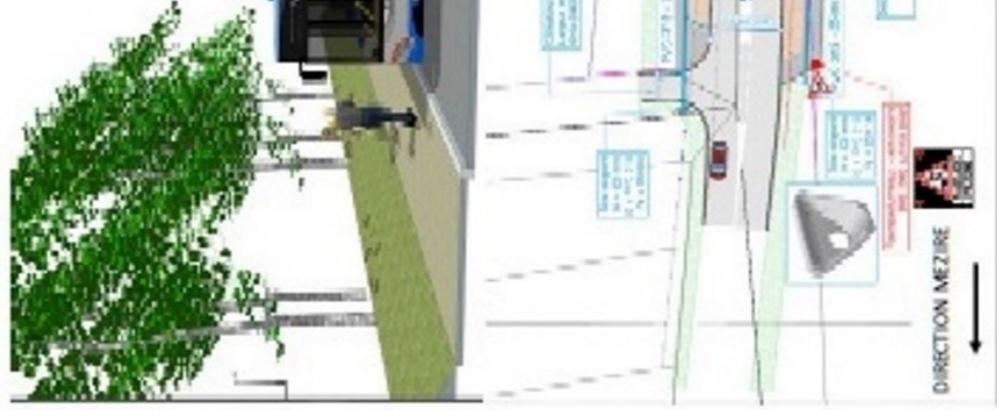
AMENAGEMENT DE L'ENTREE D'AGGLOMERATION RD 23

Rue Charles de Gaulle

Les élus n'ont pas perdu de temps et ont engagé le projet de sécurisation de l'entrée d'agglomération devant le cimetière et la nécropole en partenariat avec le Conseil Départemental et GBCA.

Les travaux débuteront à l'automne. Il n'y aura pas de déviation. Une circulation alternée régulera le flux des véhicules.

Merci de votre compréhension quant à la réalisation de ces travaux majeurs structurant pour notre ville.



Délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020

1 - Présentation du projet d'aménagement de sécurité sur la RD 23 au droit de la Nécropole et du cimetière par M. PECHIN, Maitre d'œuvre :

Rapporteur : Françoise RAVEY

En introduction de la séance du conseil municipal, Madame le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Julien PECHIN et le remercie pour sa présence.

Elle explique que Monsieur PECHIN a été retenu en mars dernier dans le cadre d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de sécurité à l'entrée de l'agglomération au droit du cimetière et de la nécropole.

Les éléments constituant la mission de Monsieur PECHIN portent principalement sur les études de projet, l'assistance dans la passation des marchés de travaux, le suivi et la réception du chantier.

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que ce projet est dans les tuyaux depuis 2013 et que les plans et l'estimation financière du Conseil Départemental nécessitent une redéfinition et une actualisation.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur PECHIN pour la présentation du Dossier de Consultation des Entreprises.

Outre, les éléments prévus dans le projet initial du Conseil Départemental :

- Création d'un ilot central type chicane (modération de la vitesse des usagers de la RD 23),
- Création de trottoirs (sécurisation des piétons),
- Réalisation de places de stationnement,
- Mise en place d'un réseau d'éclairage public,

le projet intègre la création d'une emprise pour une voie verte, la reprise de l'alimentation en eau potable du cimetière avec fourniture d'une fontaine à eau et la réfection complète du réseau d'eaux pluviales.

L'aménagement qui vous est présenté aujourd'hui, dans sa phase de consultation des entreprises, est estimé à 215 000 € HT.

La parole est donnée à l'assemblée :

- Eric RUCHTI adhère au projet dans sa globalité mais émet toutefois des doutes sur l'efficacité et la pertinence d'un éclairage solaire.

Il remarque que l'éclairage ne concerne pas l'emprise totale des travaux et n'est pas prévu entre le carrefour RD23/rue des Boulotte et le cimetière.

La question se pose.

Eric RUCHTI évoque également un point négatif lié à l'implantation d'un panneau de passage piétons et d'un mat d'éclairage devant l'entrée de la nécropole.

Cette pollution visuelle avec les mats des panneaux gêne également Mme le Maire.

- Jean-Christophe POINAS est satisfait par l'aménagement présenté et relève la création de pistes cyclables des deux côtés de la chaussée.
Il attire cependant l'attention sur une zone de conflit Piétons / Cyclistes au droit de l'entrée du cimetière.
- Jean-Daniel TREIBER soulève l'opportunité de prévoir l'évacuation dans le réseau, des eaux de la fontaine qui sera installée dans le cimetière.
- L'accès du chemin du cimetière et la fin de la voie douce quelques mètres avant ce chemin sont aussi évoqués par l'assemblée.

Concernant l'éclairage public, le Conseil Municipal opte (13 Pour ; 2 Contre) pour une alimentation électrique. Seuls deux candélabres seront implantés au niveau des passages piétons, côté opposé au cimetière.

Pour en terminer, Madame le Maire évoque les aides financières obtenues pour ce projet :

- Une aide départementale à hauteur de 50 % de l'enveloppe financière soit 92 613 € ;
- Une subvention de l'Etat par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 51 692 €.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL au 4 juin 2020

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Détail	Montant	Taux en %
<i>Coût de l'opération HT :</i>		<i>Subventions sollicitées :</i>		
- Travaux de sécurité	215 000 €	- Conseil Départemental	92 613 €	40.84
- Honoraires		- DETR 2020	51 692 €	22.79
• Maîtrise d'Oeuvre	8 385 €			
• Plans topo	520 €			
• Analyses Amiante HAP	335 €	Fonds propres	82 495 €	36.37
• Sondage du fontis	1 600 €			
• CSPS	960 €			
TOTAL	226 800 €	TOTAL	226 800 €	100

Un stationnement pour la nécropole et le monument

(Est Républicain 28/06/2020)

La commune de Morvillars veut réorganiser le stationnement en sortie d'agglomération côté Méziré. Le Département devrait apporter sa contribution.



La stèle du Souvenir Français et les abords de la RD23 où des places de parking devraient être créées

Lors du conseil municipal du 16 juin à Morvillars, Jean-François Zumbihl, conseiller délégué chargé des travaux et de l'urbanisme, a exposé le projet d'aménagement de voirie et de voie douce passage du Souvenir Français. Il précisait qu'avec la sécurisation de l'entrée d'agglomération par la RD23 côté Méziré, il était nécessaire d'optimiser le stationnement organisé d'une quinzaine de places.

Les besoins en stationnement générés par le cimetière intercommunal, la nécropole internationale et l'ensemble des commémorations annuelles sont importants. L'idée est de créer du stationnement supplémentaire en mordant sur une partie des champs qui ne sont plus utilisés.

Le président du Conseil départemental s'était engagé dans nos colonnes à soutenir la commune quant au financement d'un parking lié à la nécropole en lieu et place du classement de celle-ci au patrimoine mondial de l'Unesco.

Le projet de l'opération s'élève à 34 174 euros dont 10 210 euros qui resteront à charge de la commune. Le financement du Conseil départemental consiste à prendre en charge 50 % des travaux. Une demande parallèle est déposée à la préfecture pour des crédits complémentaires de dotation de soutien à l'investissement local.

Une liaison douce reliant ce parking à la nécropole et au cimetière est prévue. Cette liaison rejoindra la piste cyclable envisagée par la commune de Méziré, notamment pour permettre aux élèves de Méziré de se rendre au collège de Morvillars à vélo.

Délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2020

7 - Projet de parking et voie douce stèle du souvenir français / nécropole : demandes de subventions au Conseil Départemental dans le cadre du fonds de soutien de l'économie et à l'Etat :

Délibérations n° 2020-04/26/27/28

Rapporteur : Jean-François ZUMBIHL

Jean-François ZUMBIHL expose qu'avec l'aménagement futur de l'entrée d'agglomération par la RD 23 « rue Charles de Gaulle », le stationnement au droit du cimetière et de la nécropole nationale sera organisé avec une quinzaine de places de parking.

Toutefois, ce nombre est bien insuffisant lors des commémorations annuelles.

L'idée, pour procéder à la création de stationnement supplémentaire, est d'utiliser les anciens délaissés de la RD 23 et d'aménager une liaison douce entre ces délaissés et la nécropole.

Le stationnement ainsi créé bénéficierait également à la cérémonie de libération de Méziré/Morvillars à la stèle du Souvenir Français.

A savoir, Monsieur le Président du Conseil Départemental s'était engagé à soutenir la commune pour le financement d'un parking lié à la nécropole en lieu et place du classement de celle-ci au patrimoine mondial de l'Unesco.

Jean-François ZUMBIHL explique que ce projet pourrait être envisagé en fonction des financements sollicités :

- Travaux de voirie et cheminement piétons
 - o aide du Conseil Départemental de 50 % au titre d'un fonds de soutien à l'économie,
 - o aide de l'Etat avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) abondée par une nouvelle loi de finances rectificative,

- Aménagement d'une liaison douce « Passage du Souvenir Français » / Nécropole
 - o aide spécifique du Conseil Départemental,
 - o aide de l'Etat avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) abondée par une nouvelle loi de finances rectificative.

L'aménagement qui vous est présenté aujourd'hui, dans sa phase Avant-Projet (APS), est estimé à 86 195.00 € HT.

La parole est donnée à l'assemblée :

- Jean-Daniel TREIBER demande si Méziré pourrait participer au financement du projet d'aménagement « passage du Souvenir Français » considérant que ce lieu de commémoration est commun aux deux villages.

Madame le Maire précise que le passage du souvenir français, ancien délaissé de la RD 23, est situé sur le territoire communal et que nous ne pouvons pas les solliciter.

- Jean-Christophe POINAS se pose la question du bien-fondé de ce projet. Il craint que celui-ci ne se fasse au détriment d'autres opérations plus importantes (entrée d'agglomération par Bourogne, aménagement de la place du marché, parking face au tabac/presse).

Jean-François ZUMBIHL et Madame le Maire expliquent l'opportunité d'aides financières :

- du Conseil Départemental dans le cadre d'un plan de relance mais pour des projets de 40 000 € maximum qui devront être terminés au 31/12/2020.
- et de l'Etat avec des crédits supplémentaires de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Les projets évoqués par Jean-Christophe ne sont pas oubliés mais nécessiteront des études importantes et ne rentreront pas dans l'enveloppe restreinte arrêtée par le Conseil Départemental.

Colin NICOT se pose la question du fossé en bordure de RD.

Il lui est précisé que le fossé sera busé et qu'un drainage est prévu le long de la voie douce.

Eric RUCHTI indique que le projet global sur plans est tout à fait intéressant et sensibilise l'assemblée sur l'enveloppe des travaux dans leurs phases d'Avant-Projet Sommaire.

Madame le Maire se veut rassurante, les travaux étant mesurés et modérés. Elle précise qu'il n'est pas question que l'enveloppe financière soit dépassée.

De l'avis de tous, ce projet d'aménagement s'inscrit dans la continuité des travaux futurs de l'entrée d'agglomération.

La liaison en direction du « passage du Souvenir Français » permettra à terme une jonction et une cohérence avec le projet de la commune de Méziré.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Détail	Montant	Taux en %
Coût de l'opération HT :		<i>Subventions sollicitées :</i>		
• Voirie et cheminement piéton	26 842.50 €	- Conseil Départemental		
• Liaison douce	59 352.50 €	• Voirie et cheminement piéton	13 420 €	
Sous-total	86 195.00 €	• Liaison douce	10 000 €	
- Honoraires M.O.		Sous-total	23 420 €	25.74
• Voirie et cheminement piéton	1 371.79 €	- DSIL 2020	40 280 €	44.26
• Liaison douce	3 033.21 €			
Sous-total	4 405.00 €			
		- Fonds propres	27 300 €	30.00
- Levé topo	400.00			
TOTAL	91 000.00 €	TOTAL	91 000 €	100